

DECRET N° 82/577 du 14/5/1982
/MTPS-DGTFP-DFP.BKJ
portant reclassement et nomination de Messieurs
BILISSOR Antoine et KEREKE Jean Noël Martin,
Attachés des SAF.

visas :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DB

DCF

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la
constitution du 8 juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
Vu le décret 62-130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
Vu le décret 62-195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des di-
verses catégories des cadres ;
Vu le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu le décret 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la ré-
vocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point
de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, in-
tegrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son
article 1er § 2 ;
Vu le décret 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret 71-247 du 26.7.71 modifiant le tableau hiérarchique des
cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les contributions
Directes, l'Enseignement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret 62-426 du 29.12.62 ;
Vu le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
Vu le décret 80-630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
Vu le décret 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80-644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du
Gouvernement ;
Vu les arrêtés de nomination :
- 82/MTPS-DGTFP-DFP/SC.M.F.V du 23.1.81
- 84/74/MTPS-DGTFP-DFP-S.V du 27.1.81
Vu la lettre 217/TAG/FP3-DC-Per du 5.3.82 du Trésorier Payeur Géné-
ral transmettant les dossiers des intéressés ;
Vu les demandes des intéressés ;
Vu l'arrêté n° 2962/MTPS-DGTFP-DFP du 30.5.81 autorisant MM.BILISSOR
Antoine et KEREKE Jean-Noël Martin, Attachés des SAF à suivre un stage de
formation en France ;

.../...

DECRETE :

Article 1er- En application des dispositions du décret 71-247 du 26.7.71 susvisé, Messieurs BILLISOR Antoine et KEREKE Jean Noël Martin, respectivement Attachés des SAF, de 10^e échelon et 3^e échelon indices 1220 et 750 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, titulaires du diplôme de comptabilité publique délivré par l'Ecole Nationale des services du Trésor à Paris, sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs de Trésor comme suit :

Au 1er échelon, indice 790 Acc = Néant

KEREKE Jean Noël Martin,

- Monsieur Attaché des SAF de 3^e échelon, en service à Brazzaville.

Au 6^e échelon, indice 1300 ACC = Néant

- Monsieur BILLISOR Antoine, Attaché des SAF de 10^e échelon, en service à Brazzaville?-

Article 2.: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la date que de l'ancienneté pour compter du 1er mars 1982, date effective de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 Juin 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GAMA

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba BEKOUNDOU

Bernard COMBO M.ESIONA

REPLIATS :

DGTFI-DFI.....2
DGTFI-DFI.....2
JOREC.....2
DE.....2
DCF.....2
DOSSIERS.....2
INT.....6
SGCH/BC.....2